



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armes à feu

Question écrite n° 90802

Texte de la question

M. Alfred Almont interroge M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la réforme de la réglementation des armes à feu. En effet, la France est appelée à transposer les directives européennes en la matière, en s'appliquant à simplifier sa réglementation devenue extrêmement complexe au fil des années et reconnue par beaucoup comme inadaptée, notamment face à de nouvelles formes de délinquance. Aujourd'hui les tireurs sportifs ou les collectionneurs semblent craindre un durcissement de la législation qui, pour des raisons de sécurité publique que l'on ne peut nier, rendrait encore plus difficiles pour ces personnes l'acquisition et la détention d'armes de compétition ou d'armes ayant une valeur historique. Il souhaite ainsi connaître quelles pourraient être les grandes orientations des nouveaux dispositifs réglementaires en matière de pratique d'armes à feu.

Données clés

Auteur : [M. Alfred Almont](#)

Circonscription : Martinique (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90802

Rubrique : Armes

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11322

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)